

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHÉMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **6e jour de juillet 2015**, à 19h30 à la salle du conseil municipal.

Après le mot de bienvenue et l'appel des présences, il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant (es):

Siège #1 - Jacques Audet
Siège #2 - Thérèse Blanchet
Siège #4 - Marcel Bégin
Siège #5 - Jocelyn Pouliot
Siège #6 - Stéphanie Deblois

Est absent:

Siège #3 - Richard Pouliot

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. Adélarde Couture, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

148-07-2015

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE DEBLOIS APPUYÉ, ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE L'ON
ADOpte L'ORDRE DU JOUR TEL QUE LU ET PRÉSENTÉ;**

- 1 - APPEL DES PRÉSENCES**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1** - Adoption du procès-verbal du 1er juin 2015
- 4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**
- 5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES**
 - 5.1** - Résolution - acceptation des comptes à payer, feuille 07-15
 - 5.2** - Résolution - congrès de la FQM
 - 5.3** - Résolution - programme du PIQM et de la TECQ, projet de réfection de la route 204
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**
 - 6.1** - Résolution - travaux de prolongation du réseau d'aqueduc et d'égout, route 204 EST
 - 6.2** - Résolution - contrat de servitude, M. Henri-Louis Baillargeon, réseau d'aqueduc et d'égout, route 204 Est
 - 6.3** - Résolution - contrat servitude M. Daniel Boutin, réseau d'aqueduc et d'égout, route 204 Est
- 7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE**
 - 7.1** - Résolution - contrat de servitude, borne sèche, route 204 Est (lac de Mme Jeanne Pouliot)
 - 7.2** - Résolution - travaux d'installation d'une borne sèche, route 204 Est (Lac Jeanne Pouliot)
- 8 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT**
 - 8.1** - Résolution - programme de qualification d'un opérateur en eau potable
 - 8.2** - Résolution - fauchage et débroussaillage des abords des routes
- 9 - LÉGISLATION**

- 9.1 - Résolution - nouveau pacte fiscal
- 9.2 - Dépôt des indicateurs de gestion 2014
- 10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 10.1 - Résolution - nouveau programme de revitalisation
 - 10.2 - Résolution - achat d'un échangeur d'air à la bibliothèque municipale
 - 10.3 - Résolution - Programme de la Fibre Optique, un Canada Branché
 - 10.4 - Résolution - adhésion au Carrefour Action Municipale et Famille
- 11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
 - 11.1 - Résolution - programme de soutien aux installations sportives et récréatives, phase III
 - 11.2 - Résolution - bail de location - local de la classe d'extension
 - 11.3 - Résolution - embauche d'une concierge à la bibliothèque municipale
 - 11.4 - Résolution - isolation du dessous du casse-croûte à l'uréthane
- 12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE
 - 12.1 - Bibliothèque municipale
 - 12.2 - O.M.H. Saint-Camille
 - 12.3 - Voirie
 - 12.4 - Aqueduc et égout
 - 12.5 - Signalisation
 - 12.6 - Rapport du maire
- 13 - CORRESPONDANCE
 - 13.1 - Lettre - Ministère des Transports
 - 13.2 - Rapport de l'Auditeur Lemieux et Nolet - Ministère des Transports
 - 13.3 - Lettre de l'école Arc-en-Ciel
 - 13.4 - Lettre - programme de compensation tenant lieu de taxes des terres publiques
 - 13.5 - Lettre du Carrefour Jeunesse-Emploi Les Etchemins
- 14 - VARIA
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

149-07-2015

3.1 - Adoption du procès-verbal du 1er juin 2015

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le procès-verbal du 1er juin 2015 soit adopté, et signé tel que modifié;

ADOPTÉE

4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

La directrice générale mentionne que le prêt à long terme de 110,800\$ sera refinancé le lundi 2 novembre prochain. Le financement sera réalisé de gré à gré avec la Caisse populaire Desjardins des Etchemins selon la volonté du conseil municipal. Le taux doit être accepté par le Ministère des Affaires Municipales et des régions.

5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES

150-07-2015

5.1 - Résolution - acceptation des comptes à payer, feuille 07-15

ATTENDU : la liste des comptes numéro 07-15 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 6 juillet 2015* dans laquelle figurent tous les comptes à accepter au montant de 95,049.77\$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal adopte les comptes mentionnés sur la liste 07-15 tels que modifiés. Le total des comptes pour **JUILLET 2015 s'élève à: 95,049.77.**

Le chèque 1500355 à la ligne 56 au nom de M. Adélard Couture est annulé. M. Couture a demandé son annulation car celui-ci devait inclure seulement le frais de cellulaire, donc ce chèque sera refait au montant 45.99\$.

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 07-15.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de **JUILLET 2015.**

Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale

151-07-2015

5.2 - Résolution - congrès de la FQM

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal autorise le maire, M. Adélard Couture à participer au congrès des maires de la FQM qui se tiendra cette année au Centre des congrès de Québec, les 24-25-26 septembre 2015. Le coût d'inscription au congrès est de: 695.00\$ (taxes en sus).

QUE l'on paye tous les frais relatifs au congrès (chambre, repas, frais de déplacement).

ADOPTÉE,

152-07-2015

5.3 - Résolution - programme du PIQM et de la TECQ, projet de réfection de la route 204

IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME STÉPHANIE DEBLOIS , APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis réalise les derniers travaux de reddition de comptes demandés par le MAMOT pour le dossier de la route 204, (rue Principale) travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, PIQM 556151, ainsi que la TECQ, à savoir:

-Transmettre un formulaire d'attestation signé par le responsable de la réalisation des travaux, en l'occurrence M. Paul-David Bouffard, qui est l'ingénieur et chargé de projet pour la Municipalité de Saint-Camille;

-Transmettre un plan d'actions pour l'élimination des raccordements inversés (PARI) fait par un ingénieur;

-Transmettre une reddition de comptes corrigée par un vérificateur comptable, en l'occurrence " Lemieux et Nolet de Lac-Etchemin".

QUE ces éléments complètent le dossier PIQM 556151 de la route 204, travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire, et pluvial vont nous permettre de passer à l'étape finale du financement de ces travaux.

ADOPTÉE,

6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

153-07-2015

6.1 - Résolution - travaux de prolongation du réseau d'aqueduc et d'égout, route 204 Est

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a reçu une demande de M. Serge Boutin, Mme Lucie Latulippe, Mme Jeanne Pouliot, M. Bruno Bussièrès et M. Henri-Louis Baillargeon pour la prolongation du réseau d'aqueduc et d'égout municipal, dans la partie Est de la route 204;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a signé une entente avec le propriétaire M. Henri-Louis Baillargeon du lot 47-P, rang SO, Canton Bellechasse pour une servitude de passage, d'une superficie de 30' X 360', soit 10,800 pieds carrés pour l'installation des tuyaux d'aqueduc et d'égout.

CONSIDÉRANT QUE l'installation des tuyaux d'aqueduc et d'égout se situe dans la zone de 30 mètres dans l'emprise de la route 204 Est, et que nous n'avons pas besoin d'autorisation de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons dès à présent effectuer les travaux d'installation des tuyaux d'aqueduc et d'égout sans demander l'autorisation à la CPTAQ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille exécute en régie les travaux de prolongation du réseau d'aqueduc et d'égout de la route 204 Est, et ce, dès que le contrat de servitude sera signé avec M. Henri-Louis Baillargeon;

QUE le coût d'achat des tuyaux d'aqueduc et d'égout se chiffre à environ 4,500\$ (taxes en sus), à cela s'ajoute les coûts de forage pour traverser le chemin pour lesquels nous recevrons une soumission dans les prochains jours;

QUE le conseil municipal fasse l'appropriation du surplus accumulé dédié à l'aqueduc et égout pour un montant de plus ou moins 20,000\$ pour couvrir les frais de ces travaux;

ADOPTÉE,

154-07-2015

6.2 - Résolution - contrat de servitude, M. Henri-Louis Baillargeon, réseau d'aqueduc et d'égout, route 204 Est

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a reçu une demande de M. Serge Boutin, Mme Lucie Latulippe, Mme Jeanne Pouliot, M. Bruno Bussièrès et M. Henri-Louis Baillargeon pour la prolongation du réseau d'aqueduc et d'égout municipal, dans la partie Est de la route 204;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a signé une entente avec le propriétaire M. Henri-Louis Baillargeon du lot 47-P, rang SO, Canton Bellechasse pour une servitude de passage, d'une superficie de 30' X 360', soit 10,800 pieds carrés pour l'installation des tuyaux d'aqueduc et d'égout.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE DEBLOIS APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE le conseil municipal autorise le maire, M. Adélarde Couture, et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille, le contrat de servitude de passage avec Monsieur Henri-Louis Baillargeon pour la prolongation du

réseau d'aqueduc et d'égout municipal, dans la partie Est de la route 204 sur une superficie de 30' X 360', soit 10,800 pieds carrés.

QUE le contrat de servitude soit fait par la notaire Mme Francine Baillargeon et que la municipalité de Saint-Camille paye tous les frais relatifs au contrat de servitude.

ADOPTÉE,

155-07-2015

6.3 - Résolution - contrat servitude M. Daniel Boutin, réseau d'aqueduc et d'égout, route 204 Est

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a reçu une demande de M. Serge Boutin, Mme Lucie Latulippe, Mme Jeanne Pouliot, M. Bruno Bussièrès et M. Henri-Louis Baillargeon pour la prolongation du réseau d'aqueduc et d'égout municipal, dans la partie Est de la route 204;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a signé une entente avec le propriétaire M. Daniel Boutin du lot 14-P, rang VI, Canton Bellechasse pour une servitude de passage, d'une superficie de 30' X 165', soit 4950 pieds carrés pour l'installation des tuyaux d'aqueduc et d'égout.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE le conseil municipal autorise le maire, M. Adélard Couture, et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille, le contrat de servitude de passage avec Monsieur Daniel Boutin pour la prolongation du réseau d'aqueduc et d'égout municipal, dans la partie Est de la route 204 sur une superficie de 30' X 165', soit 4,950 pieds carrés

QUE le contrat de servitude soit fait par la notaire Mme Francine Baillargeon et que la municipalité de Saint-Camille paye tous les frais relatifs au contrat de servitude.

ADOPTÉE,

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

156-07-2015

7.1 - Résolution - contrat de servitude, borne sèche, route 204 Est (lac de Mme Jeanne Pouliot)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut installer une borne sèche sur le lot 46-P, rang S-O du cadastre de Bellechasse appartenant à Madame Jeanne Pouliot.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille doit obtenir une servitude de passage en tout temps et par tous les moyens de locomotion sur l'emplacement susdécrit;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille pour se conformer au schéma de sécurité incendie, doit installer plusieurs bornes sèches pour couvrir toutes les axes de la Municipalité;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE le conseil municipal autorise le maire, M. Adélard Couture, et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille, le contrat de servitude avec Madame Jeanne Pouliot pour l'installation d'une borne sèche sur le lot 46-P, rang S-O du cadastre du Bellechasse, situé à Saint-Camille-de-Lellis, tel que décrit à l'entente déjà signée, voir documents ci-annexés (plan et entente).

QUE les municipalités de Saint-Camille paye tous les frais relatifs au contrat de servitude.

ADOPTÉE,

157-07-2015

7.2 - Résolution - travaux d'installation d'une borne sèche, route 204 Est (Lac Jeanne Pouliot)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut installer prochainement une borne sèche sur le lot 46-P, rang SO du cadastre de Bellechasse appartenant à Mme Jeanne Pouliot. (Voir copies du plan et entente ci-joints);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille doit se conformer au schéma de sécurité incendie, et installer plusieurs bornes sèches pour couvrir toutes les axes de la Municipalité.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE le conseil municipal autorise les travaux d'installation d'une borne sèche sur le lot 46-P, rang SO du cadastre de Bellechasse appartenant à Mme Jeanne Pouliot.

Le coût approximatif des travaux sera d'environ 4500\$ à 5000\$

ADOPTÉE,

8 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT

158-07-2015

8.1 - Résolution - programme de qualification d'un opérateur en eau potable

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut qualifier son employé, M. Eric Prévost, comme opérateur en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la qualification permettra d'assurer le remplacement des opérateurs en eau potable lors de vacances et de congés maladie;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille présente une demande d'inscription auprès d'emploi Québec pour participer au programme : « traitement d'eau souterraine sans filtration et réseau de distribution ». La durée de la formation est de 105 heures, et se tiendra d'ici le printemps 2016, Le prix d'inscription 111\$. Le coût de la formation sera d'environ 2300\$ à 2800\$.

QUE l'on autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à présenter cette demande, pour et au nom de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.

ADOPTÉE

159-07-2015

8.2 - Résolution - fauchage et débroussaillage des abords des routes

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille est une municipalité régie par le Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut procéder de gré à gré pour les achats de moins de 25,000\$;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de cette municipalité a demandé un prix pour le fauchage et le débroussaillage des abords des rangs de Saint-Camille, pour lesquels une liste des endroits sera dressée par l'inspecteur municipal, M. Daniel Boutin;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille procède de gré à gré pour le fauchage et le débroussaillage des abords des rangs :

-Selon la liste qui sera préparée par M. Daniel Boutin, inspecteur municipal.

QUE le contrat soit accordé de gré à gré avec un entrepreneur local, au meilleur prix.

ADOPTÉE,

9 - LÉGISLATION

160-07-2015

9.1 - Résolution - nouveau pacte fiscal

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

CONSIDÉRANT QUE 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS APPUIE la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

DEMANDE à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;

- une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;

- des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;

- des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

ADOPTÉE,

9.2 - Dépôt des indicateurs de gestion 2014

La directrice générale fait le dépôt des indicateurs de gestion 2014, de la Municipalité de Saint-Camille.

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

161-07-2015

10.1 - Résolution - nouveau programme de revitalisation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut renouveler son programme de revitalisation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille adopte ce programme en collaboration avec La Corporation Développement Industriel Saint-Camille (DISC).

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE : la Municipalité de Saint-Camille reconduise son programme de revitalisation avec la participation de « La Corporation Développement Industriel Saint-Camille » (DISC) tel que modifié en date 6 juillet 2015;

QUE Le programme soit d'une durée de deux ans 2015-2016, et rétroactif au 1^{er} janvier 2015, et le tout conditionnel à l'acceptation de la participation de "La Corporation Développement Industriel Saint-Camille (DISC)";

ADOPTÉE,

(Voir copie du nouveau programme de revitalisation ci-annexé à la présente)

10.2 - Résolution - achat d'un échangeur d'air à la bibliothèque municipale

Cet item est reporté à une séance ultérieure. Nous demanderons de l'information auprès d'une compagnie spécialisée en climatisation.

162-07-2015

10.3 - Résolution - Programme de la fibre optique, un Canada branché

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu plusieurs demandes pour l'installation de la fibre optique en dehors du périmètre urbain, dans les secteurs isolés de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Canada sortira dès cet automne un nouveau programme concernant l'installation de la fibre optique - "Un Canada branché";

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis

formule une demande auprès du Gouvernement du Canada dans le cadre du nouveau programme qui sortira en novembre prochain pour la fibre optique, "Un Canada branché" pour les secteurs en dehors du périmètre urbain, secteurs isolés.

QUE l'on autorise la directrice générale, Madame Nicole Mathieu, à formuler une demande pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.

ADOPTÉE,

163-07-2015

10.4 - Résolution - adhésion au Carrefour Action Municipale et Famille

IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille renouvelle son adhésion pour l'année 2015 au Carrefour Action Municipale et Famille. Le coût d'adhésion pour l'année 2015 s'élève à: 82.78\$ (taxes incluses).

ADOPTÉE,

11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

164-07-2015

11.1 - Résolution - programme de soutien aux installations sportives et récréatives, phase III

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut rénover le chalet des loisirs et procéder à la mise aux normes des installations sportives et récréatives sécuritaires.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut répondre aux besoins de sa population en ce qui concerne la pratique d'activités physiques et sportives, en offrant des lieux mieux adaptés et aménagés de façon plus sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille pour la réalisation de ce projet veut demander une contribution financière via le programme du Ministère de l'éducation: "Soutien aux installations sportives et récréatives, phase III";

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Saint-Camille a obtenu l'appui de l'école Arc-en-Ciel de Saint-Camille, et de la Corporation Festi-Quad de Saint-Camille pour la réalisation de ce projet.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE : la Municipalité de Saint-Camille présente une demande de subvention via le programme du Ministère de l'éducation: "Soutien aux installations sportives et récréatives, phase III" pour la rénovation du chalet des loisirs, mises aux normes des installations sportives et récréatives.

QUE l'on autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à présenter pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille une demande;

QUE l'on autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE,

165-07-2015

11.2 - Résolution - bail de location - local de la classe d'extension

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté une résolution en janvier dernier pour louer un local à Mme Claudine Gagné de St-Camille pour son nouveau service de classe d'extension;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau local rénové est situé dans la bâtisse du 16, rue du Couvent, les dimensions sont de 20' X 25', voir croquis ci-joint, zone A;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille loue un local de 20' X 25', dans la zone A, de la bâtisse du 16, rue du Couvent, à Mme Claudine Gagné, responsable de la Classe d'extension à Saint-Camille.

QUE ce local est loué pour une période d'une année du 1er janvier 2015 au 1er janvier 2016, avec une clause de renouvellement automatique dans le bail qui sera signé entre la Municipalité de Saint-Camille et Mme Claudine Gagné;

QUE le prix de location est de 100\$ par mois, voir tous les détails dans le bail de location.

QUE l'on autorise la directrice générale Madame Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille ledit bail.

ADOPTÉE,

166-07-2015

11.3 - Résolution - embauche d'une concierge à la bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille est régie par le code municipal du Québec et peut procéder de gré à gré pour tous les contrats de moins de vingt-cinq mille dollars;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut embaucher une concierge à la nouvelle bibliothèque municipale pour l'entretien hebdomadaire de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'essai sera pour une période de trois (3) mois;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME STÉPHANIE DEBLOIS APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE La Municipalité de Saint-Camille embauche pour une période d'essai de trois (3) mois, Madame Nancy Lafontaine de Saint-Camille, à titre de concierge à la bibliothèque municipale de Saint-Camille. Elle sera payée à l'heure, au tarif de 12\$/l'heure pour un minimum d'une heure par semaine ou selon les besoins d'entretien de la bibliothèque municipale;

QU'un devis d'entretien lui soit remis afin d'effectuer toutes les tâches auxquelles elle sera associée.

ADOPTÉE,

167-07-2015

11.4 - Résolution - isolation du dessous du casse-croûte à l'uréthane

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille procède de gré à gré pour l'isolation du dessous du casse-croûte. Le prix d'achat de l'Uréthane chez BMR Ste-Justine est d'environ 495\$ (taxes en sus) plus un frais pour location d'équipements.

QUE ces travaux soient faits en régie par nos employés municipaux.

ADOPTÉE,

12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

12.1 - Bibliothèque municipale

Madame Thérèse Blanchet indique qu'elle a assisté à la réunion du réseau Biblio de Chaudière-Appalaches qui s'est tenue le 3 juin dernier à Lévis, elle fait un bref résumé de cette rencontre.

12.2 - O.M.H. Saint-Camille

Madame Thérèse Blanchet fait un bref résumé de la réunion du conseil d'administration de l'O.M.H. Saint-Camille qui s'est tenue en juin dernier. Madame Blanchet mentionne qu'il y aura la construction de quatre nouvelles cases de stationnement, ainsi qu'un gazébo.

Aussi elle mentionne qu'il y aura d'ici la fin de l'année un guichet unique pour le logement.

12.3 - Voirie

M. Marcel Bégin indique que la Municipalité de Saint-Camille pourra prélever du gravier dans un petit banc de gravier situé sur les terres publiques, mais que pour ce faire, nous devons préalablement passer par Gestion Foraps pour obtenir un permis pour le prélèvement du gravier, lequel sera délivré par le Ministère des Ressources Naturelles.

Il mentionne également que le creusage des fossés se fera cette année, entre le rang 2 et le rang 3.

12.4 - Aqueduc et égout

M. Jacques Audet indique que les travaux de construction de l'égout pluvial près du 40, rue Fournier seront réalisés d'ici l'automne 2015.

12.5 - Signalisation

Monsieur Jocelyn Pouliot indique que les travaux de signalisation 911 (petits panneaux bleus) seront terminés d'ici la fin de l'été. Il reste encore quelques rangs à faire.

12.6 - Rapport du maire

Le maire, Monsieur Adélard Couture indique qu'il a assisté à quelques rencontres : conseil des maires de la MRC, souper bénéfice de Radio Bellechasse, soirée prix du patrimoine, conférence de presse avec M. Steven Blaney pour l'annonce d'une subvention pour le parc, réunion du conseil

municipal et réunion du travail du conseil municipal. Il fait un bref résumé de ces rencontres.

13 - CORRESPONDANCE

13.1 - Lettre - Ministère des Transports

La directrice fait lecture d'une lettre de notre députée de Bellechasse, Madame Dominique Vien qui nous informe que nous recevrons une subvention de 14,000\$, une aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

13.2 - Rapport de l'Auditeur Lemieux et Nolet - Ministère des Transports

La directrice générale dépose le rapport de l'auditeur, Annexe B, rapport de vérification dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, les frais encourus par la municipalité sont:

-Entretien d'été: 160,588\$

-Entretien d'hiver: 45,189\$

13.3 - Lettre de l'école Arc-en-Ciel

La directrice fait lecture d'une lettre de Mme Lyne Ménard, directrice de l'école Arc-en-Ciel nous remerciant de notre contribution financière pour la tenue de la journée des Olympiades du 13 juin dernier.

13.4 - Lettre - programme de compensation tenant lieu de taxes des terres publiques

La directrice fait lecture d'une lettre confirmant que la Municipalité de Saint-Camille recevra un montant de 107,184\$ en paiement de la mesure financière visant à compenser les municipalités ayant sur leur territoire des terres publiques.

13.5 - Lettre du Carrefour Jeunesse-Emploi Les Etchemins

La directrice fait le dépôt du rapport annuel 2014-2015 du Carrefour jeunesse-emploi les Etchemins, les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance au bureau municipal.

14 - VARIA

A)

B)

C)

D)

E)

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions de l'assistance.

16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 21h15.

Adélard Couture, maire

Nicole Mathieu, directrice générale

ADOPTÉE